

**Ordre du jour de  
L'Assemblée Générale Ordinaire  
ADWYA s.a**

Route de la Marsa km14 BP 658 la Marsa 2070

La société ADWYA informe ses actionnaires que son Assemblée Générale Ordinaire se tiendra le mercredi 25 mai 2011 à 10 h au siège social de l'institut Arabe des Chefs d'Entreprise (IACE), Boulevard Principal 2053 Les Berges du Lac, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture et approbation du rapport de gestion présenté par le Conseil d'Administration relatif à l'exercice 2010.
2. Lecture des rapports du Commissaire aux comptes relatifs à l'exercice 2010
3. Approbation des états financiers au 31 décembre 2010.
4. Approbation des conventions réglementées.
5. Quitus aux Administrateurs.
6. Affectation des résultats.
7. Renouvellement et/ou Nomination de nouveaux Administrateurs.
8. Fixation du montant des jetons de présence à allouer aux membres du Conseil d'Administration et des membres du comité permanent d'audit.
9. Délégation de pouvoirs nécessaires.

« ADWYA S.A »

SOCIETE ANONYME AU CAPITAL DE 11 000 000 DINARS  
SIEGE SOCIAL : Route de la Marsa km 14, BP 658 – 2070 La Marsa  
M.F : 014346YAM 000----- RCS : B164701996

**Projet de résolutions  
de l'Assemblée Générale Ordinaire  
du 25 Mai 2011**

**PREMIÈRE RÉSOLUTION :**

L'assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport du conseil d'administration relatif à l'exercice clos 31 décembre 2010, approuve le dit rapport tel qu'il a été présenté.

Cette résolution est adoptée à .....

**DEUXIEME RESOLUTION :**

L'assemblée générale après avoir entendu la lecture du rapport général du commissaire aux comptes relatif à l'exercice 2010, approuve les états financiers de l'exercice 2010 tels qu'ils ont été présentés.

Cette résolution est adoptée à .....

**TROISIEME RESOLUTION :**

L'assemblée générale ordinaire prend acte du rapport spécial du commissaire aux comptes relatif aux articles 200 et suivant du code des sociétés commerciale et approuve ledit rapport et les conventions y mentionnées.

Cette résolution est adoptée à .....

**QUATRIEME RESOLUTION :**

L'assemblée générale, décide de donner quitus entier et sans réserves aux administrateurs au titre de leur gestion de l'exercice 2010

Cette résolution est adoptée à .....

**CINQUIEME RESOLUTION :**

L'assemblée générale prend acte du résultat dégagé au titre de l'exercice 2010 à hauteur de 4 515 400 DT.

Ainsi et sur proposition du conseil d'administration, l'assemblée générale décide l'affectation du résultat de l'exercice 2010 comme suit :

- o Bénéfice net 4 515 400 DT
- o Réserves légales (12 766) DT (*dans la limite de 10% du capital*)
- o Solde disponible 4 502 633 DT
- o Dividende aux actionnaires (0,200D/action) (2 200 000) DT
- o Affectation au poste des réserves ordinaires 2 302 633 DT

La mise en paiement des dividendes sera effectuée à partir du mercredi 8 juin 2011.

Cette résolution est adoptée à .....

**SIXIEME RESOLUTION :**

Le conseil d'administration constatant que le mandat des administrateurs actuels arrive à expiration, propose de renouveler le mandat des administrateurs suivants, qui prendra fin lors de la tenue de l'assemblée générale des actionnaires, statuant sur l'exercice 2013 :

- Tahar EL MATERI
- Sofiene EL MATERI
- Moncef ZMERLY
- Hichem TERZI
- Mounir JERBI

Cette résolution est adoptée à .....

**SEPTIÈME RÉSOLUTION :**

L'assemblée générale, sur proposition du conseil d'administration, fixe la somme de Sept mille Dinars (7000.DT) le montant des jetons de présence pour l'exercice 2010 à allouer à chaque membre du conseil d'administration

L'assemblée générale ordinaire fixe aussi la rémunération du comité permanent d'audit pour l'exercice 2010 à cinq mille dinars (5000.DT) à allouer à chaque membre.

Cette résolution est adoptée à .....

**HUITIEME RESOLUTION :**

L'assemblée générale confère tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès verbal aux fins d'accomplir toutes formalités de dépôt, de publicité d'enregistrement ou autre.

Cette résolution est adoptée à .....